

# Hebdo Canada

Volume 2, N° 11

le 13 mars 1974



Ottawa, Canada.

**Le Discours du Trône de la vingt-neuvième Législature (2e session) à Ottawa, 1**

**Des médecins canadiens vont étudier l'acupuncture en Chine, 3**

**Seconde réunion du Comité consultatif Canada - Nouvelle-Zélande, 3**

**Les décès et leurs causes, 3**

**Un étudiant met au point un appareil pour enfants atteints de paralysie, 3**

**Accord avec Trinité-et-Tobago sur les investissements étrangers, 4**

**Le CTC lance une campagne de révision des pensions, 4**

**Documents de l'époque napoléonienne offerts aux Archives publiques, 4**

**Échange d'information avec la Suisse sur les médicaments, 4**

**Le Canadien-Pacifique au Brésil, 4**

**La Galerie nationale présente: l'Orfèvrerie en Nouvelle-France, 5**

## Le Discours du Trône de la vingt-neuvième Législature (2e session) à Ottawa

*Lors de l'ouverture de la deuxième session de la vingt-neuvième Législature à Ottawa le 27 février, c'est M. Jules Léger qui, pour la première fois depuis son accession à la fonction de gouverneur général le 14 janvier dernier, a donné lecture du Discours du Trône. Il a fait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour maîtriser l'inflation, assurer que la hausse des prix du pétrole ne causera aucune perturbation dans l'économie, lutter contre les disparités régionales et assurer une production sûre et suffisante de denrées alimentaires de qualité au pays. Deux nouveaux conseils seront constitués: l'un concertera les sciences sociales et les humanités, et l'autre les sciences naturelles.*

*Beaucoup d'autres problèmes font l'objet de longues considérations dans le Discours du Trône dont voici des extraits:*

\* \* \* \*

Le Gouvernement s'efforce de maintenir les revenus, la production et l'emploi à un haut niveau: c'est là une de ses principales responsabilités et un de ses objectifs prioritaires. Cette politique peut sûrement contribuer à surmonter quelques-unes des difficultés d'approvisionnement qui font monter les prix. Dans l'immédiat toutefois, pour lutter contre l'inflation, le Gouvernement entend intervenir, comme il l'a fait par le passé, et prendre des mesures précises visant à assurer un meilleur approvisionnement en certains biens et services, à protéger contre l'inflation ceux qui ne peuvent le faire eux-mêmes, à préserver les consommateurs des effets d'une augmentation soudaine et désastreuse du prix des principales denrées, et à empêcher tout groupe de personnes de profiter indûment de la situation actuelle aux dépens des autres.

### Politique relative au pétrole

En ce qui concerne le pétrole, le Gouvernement s'est préoccupé des difficultés que la hausse des prix a occasionnées aux citoyens, ainsi que de l'effet général de cette hausse sur l'économie. Néanmoins, pour que le Canada devienne autonome et soit protégé contre de soudaines diminutions de l'approvisionnement, il faut que les prix soient tels que s'en trouveront stimulées la prospection et la mise en valeur des ressources pétrolières non conventionnelles, comme celles des régions frontalières. Le Gouvernement doit veiller

à ce qu'une portion suffisante des capitaux produits par la hausse des prix soit appliquée à ces travaux. Il présentera un projet de loi concernant la création d'une société nationale des pétroles, laquelle veillera à intéresser davantage les Canadiens à ces travaux et à leur faire prendre une part accrue à d'autres initiatives semblables. Le Gouvernement a annoncé, de plus, le prolongement de l'oléoduc depuis les champs pétrolifères de l'Ouest jusque dans l'Est du Canada et la création d'un marché canadien unique qui assurera un débouché au pétrole produit au pays.

Dans la poursuite de ces objectifs à long terme, le Gouvernement a le devoir de gérer l'économie dans l'intérêt de tous les Canadiens et, en particulier, de tempérer les effets inflationnistes qui découlent de la crise du pétrole. Face à la nécessité générale de payer plus cher le pétrole et l'énergie, le Gouvernement a cherché, en collaboration avec les Provinces, à faire en sorte que cette difficile transition s'accomplisse de manière ordonnée, de façon à ne pas perturber inutilement l'activité économique, l'emploi et les prix. A cette fin, il doit s'assurer que le prix du pétrole produit au pays n'augmente pas à un taux déraisonnable; il doit voir aussi à ce que le prix du pétrole soit le même partout au Canada, sous réserve évidemment des frais de transport. On présentera des mesures législatives pour que le Gouvernement puisse assumer ses responsabilités à cet égard.